

PROGRAMME DE SUBVENTIONS – *SAVOIR MONTFORT* – 2025-2026 - LIGNES DIRECTRICES -

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le but du programme de subventions *Savoir Montfort* est de permettre aux équipes de recherche et aux chercheurs de l'Institut du Savoir Montfort (ISM) de mener des projets dont les retombées se veulent au profit de l'amélioration, de l'accessibilité, de la qualité des soins et de la sécurité des patients, tout en favorisant une approche de recherche collaborative (ARC).

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs particuliers des projets sont présentés ci-dessous.

- Investiguer une hypothèse novatrice et prometteuse afin de générer des résultats préliminaires.
- Financer des projets menant à des demandes de subvention auprès d'organismes externes majeurs¹.

Pour le concours 2025-2026, le programme de financement *Savoir Montfort* invite toutes soumissions cadrant avec le [plan stratégique Montfort](#), le Carrefour Santé Aline Chrétien et les communautés francophones vivant en situation minoritaire.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande de subvention *Savoir Montfort* doit :

- Répondre aux objectifs du programme.
- Inclure comme membre de l'équipe de recherche un ou des utilisateurs de connaissances/partenaires (patient, aidant naturel, médecin, professionnel de la santé, gestionnaire, administrateur, etc.), idéalement impliqués dans la conception du projet.
 - Inclure une lettre d'intérêt de la part de l'utilisateur de connaissances, décrivant entre autres le rôle qu'il va avoir au sein du projet de recherche.
 - Si pertinent, il est fortement recommandé d'utiliser la ressource de jumelage avec des patients partenaires de l'initiative francophone [COFFRE](#), qui fournit une expertise sur le domaine de la francophonie. Vous pouvez accéder au formulaire de jumelage [ICI](#).

Tout chercheur principal d'une demande de subvention *Savoir Montfort* doit :

- Être chercheur membre de l'ISM, stagiaire postdoctoral de l'ISM, ou [s'engager à le devenir](#).
- Ne pas détenir une subvention *Savoir Montfort* en tant que chercheur principal au moment de l'application.
- Avoir répondu à toutes les exigences de toute subvention de l'ISM en cours ou complétée.

¹ Tels les trois conseils de recherches du Canada soit : les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

CONDITIONS DE FINANCEMENT

DATES IMPORTANTES	2026
Date limite - Demande complète	2026-01-30 à 16 h (heure de l'Est)
Avis de décision	2026-03-13
Début du financement	2026-04-01
FONDS DISPONIBLES ²	
Projets pilotes	160 000 \$ (jusqu'à 4 subventions)*
Durée de la subvention	24 mois

*dont 1 à 2 des subventions seraient priorisées pour un chercheur principal en début de carrière³.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Salaire pour le personnel de recherche⁴.
- Frais pour services professionnels, incluant des services médicaux.
- Compensation financière/ recouvrement de salaire au service de l'Hôpital Montfort pour le personnel travaillant sur un projet de recherche (sous réserve de l'autorisation du gestionnaire/ supérieur).
- Fournitures, articles et matériel informatique essentiels à la recherche⁵.
- Indemnités aux participants de recherche (modestes primes, si acceptables sur le plan éthique).
- Frais de déplacement pour la collecte de données et autres frais directs reliés à la recherche.
- Frais de déplacement pour la dissémination des résultats de recherche et les frais reliés à la participation (inscription) à des conférences (maximum de 10 % du budget total).
- Frais de publication - *À noter que les frais de publication deviennent de plus en plus élevés*

**Toute dépense doit être justifiée et directement liée au projet et à l'atteinte de ses résultats⁶.
Tout écart au budget original doit être approuvé au préalable par l'ISM sans exception**

DÉPENSES INADMISSIBLES

- Achat de matériel et d'équipements majeurs et/ ou disponibles auprès de l'organisation.
- Appui salarial pour les chercheurs principaux du projet qui participent à la recherche et qui continuent de recevoir leur rémunération pour leurs activités professionnelles courantes.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

DEMANDE COMPLÈTE

²Les fonds seront administrés par l'ISM; les politiques et procédures de cet établissement – dont celles régissant les ressources humaines – prévalent.

³Basé sur la définition des IRSC, est considéré comme chercheur ou clinicien-chercheur en début de carrière toute personne ayant obtenu le statut de chercheur ou de clinicien-chercheur affilié à un institut de recherche ou une institution académique depuis moins de 5 ans." Voir la définition des IRSC : <https://cihr-irsc.gc.ca/f/34190.html#e>

⁴Le taux horaire est fixé par les ressources humaines de l'Hôpital Montfort. Consultez le bureau de la recherche de l'ISM pour connaître les taux en vigueur. Le budget doit tenir compte des charges sociales, bénéfiques et cotisations de l'employeur.

⁵ Tout article acheté par un fonds de subvention demeure la propriété de l'Hôpital Montfort.

⁶ Les équipements acquis dans le cadre d'une subvention Savoir Montfort doivent être retournés à l'ISM à la fin du projet. L'ISM se réserve le choix de céder ses droits d'appartenance à l'équipe de recherche selon ses propres besoins.

La demande complète, qui doit être soumise en anglais ou en français, **doit être assemblée en un seul document en format PDF**, et doit respecter le format et la mise en page des formulaires sans aucune modification. La demande doit inclure :

- Le formulaire de demande de financement dûment rempli, avec signatures.
- Le curriculum vitae du chercheur principal nominé, des co-chercheurs principaux et des co-chercheurs (aucun format exigé).
- Tout autre document (ex.: lettres d'appui) peut être joint en annexe au formulaire de demande, dans le même document ; il est à la discrétion du comité d'évaluation de le considérer.

SOUSSION

Toute demande doit être acheminée par courriel au plus tard à la date indiquée à la section « Conditions de financement » à l'adresse suivante : ism-recherche@montfort.on.ca

La date et l'heure de réception de la demande complète dans la boîte de réception font foi de la date et l'heure de soumission.

Toute demande doit être identifiée comme suit : Année - Candidat principal (Nom_Prénom) p.ex : 2025 – Johnston_S

Les demandes incomplètes ou qui ne respectent pas les lignes directrices seront rejetées.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION INTERNE. Évaluation interne par le bureau de la recherche avec soutien d'experts examinant la faisabilité des demandes de subvention ainsi que les propositions de budget. Ceci afin d'assurer que le projet pourrait bien être entrepris au sein de l'Hôpital Montfort. Seuls les projets qui passeront cette évaluation seront présentés au *Comité d'évaluation mixte*.

Les critères généraux de cette évaluation se basent sur :

- L'équipe de recherche (l'expérience, l'expertise, le niveau de participation et l'établissement ou les ressources des candidats);
- La faisabilité du projet (les objectifs et les méthodes, le calendrier et le budget ;
- L'impact du projet (dont l'importance, la créativité et l'innovation de la proposition de recherche sur les connaissances, les résultats ainsi que les soins ou le système de santé).

ÉVALUATION MIXTE.

Toutes demandes complètes ayant franchi l'évaluation interne passeront à l'évaluation par un comité d'évaluation mixte, composé de représentants de l'Association médicale universitaire Montfort, du comité scientifique de l'ISM ainsi que d'utilisateurs de connaissances. Ce comité formulera une recommandation à l'intention de la Vice-présidente associée à la recherche et directrice scientifique de l'ISM.

Similairement à l'évaluation interne, les critères généraux de cette évaluation se basent sur l'équipe de recherche, la clarté et l'innovation de la proposition, la faisabilité et l'impact du projet. Une note minimale de 80% est requise pour être admissible à recevoir le financement (à l'exception des demandes ayant pour candidat principal un chercheur de début de carrière, qui auront une note de passage de 70%).

Notez qu'une révision à la baisse ou hausse de tous les budgets est possible. Les équipes seront informées du budget approuvé.

CONDITIONS D'OCTROI

Le non-respect des conditions d'octroi peut entraîner le retrait de la subvention et la restitution des fonds octroyés. Les conditions suivantes gouvernent l'octroi du présent financement.

SUITE À L'OCTROI.

- Déposer une demande d'approbation au comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital Montfort dans un délai maximal de 3 mois.
- Obtenir un certificat d'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital Montfort dans un délai maximal de 6 mois.
- Présenter les résultats du projet de recherche à l'Hôpital Montfort (conférence ISM, journée de la recherche ISM, capsule ISM, etc.).
- Remettre un rapport d'activités à la fin de chaque année fiscale (31 mars) (un formulaire sera fourni).

À LA FIN DE LA PÉRIODE DE FINANCEMENT.

- Remettre un rapport d'activités et un rapport financier au plus tard le 30 juin 2028 (un formulaire sera fourni).

RÉ-ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS DE FINANCEMENT.

- Avoir soumis les rapports d'activités et financiers conformément aux exigences et délais prescrits.
- Avoir répondu à toutes exigences de toute subvention de l'ISM, en cours ou complétée, dont les conditions particulières découlant du programme de subventions *Savoir Montfort*.

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le bureau de la recherche offre des recommandations dans le [document suivant](#) concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle.

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le bureau de la recherche de l'Institut du Savoir Montfort est engagé à prévenir et à gérer les conflits d'intérêts. Pour toutes questions ou inquiétudes concernant les conflits d'intérêts, consultez le bureau de la recherche.

POUR TOUTE QUESTION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Véronique Fillion

Assistante de recherche
Institut du Savoir Montfort (ISM)
Téléphone : via TEAMS ou courriel
Courriel : ism-recherche@montfort.on.ca